

Accusé de réception en préfecture  
095-219502804-20230918-2023-DM-114A-AU  
Date de télétransmission : 03/10/2023  
Date de réception préfecture : 03/10/2023

*Publié - Notifié le 03/10/2023*

GOUSSAINVILLE – n° 2023/.....

Pour le maire  
Par délégation de signature,  
le Rédacteur  
**Valérie HETUIN**

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

## DECISION DU MAIRE n° 2023-DM-114A du 18 septembre 2023

### **OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE - Locations prises (3.3.1.)**

POLITIQUE DE LA VILLE - Mise à disposition par 1001 Vies Habitat d'un local sis 2 rue Yves Farge - 95190 Goussainville.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 04 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n° 2022-DM-100A du 10 juin 2022 ayant pour objet la mise à disposition par 1001 Vies Habitat d'un local, sis 2 rue Yves Farge.

Considérant la volonté de la municipalité de renforcer la présence des services publics dans les quartiers Politique de la Ville,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention de mise à disposition proposée par le bailleur 1001 Vies Habitat, pour occuper des locaux dans ces quartiers,

### **DECIDE**

**Article 1 :** DE SIGNER la convention proposée par le bailleur 1001 Vies Habitat, siège social sis 18 avenue d'Alsace - Tour BETWEEN - bât C - 92091 PARIS-LA DÉFENSE Cedex, pour la mise à disposition, d'un local situé au 2 rue Yves Farge, 95190 Goussainville, d'une surface de 141,11 m<sup>2</sup>, aux conditions suivantes :

- A partir du 13 juin 2023, pour une durée ferme d'un an à compter de la date de signature,
- Pour un versement mensuel, à terme échu :
  - d'une provision d'un montant de 129,26 €, à valoir sur les prestations collectives indivises, sur la quote-part des taxes locatives et les prestations individuelles,
  - d'une provision d'un montant 99 €, correspondant à leur part contributive dans les dépenses occasionnées par le chauffage de l'immeuble,
  - d'une provision d'un montant de 44,30 €, correspondant à la consommation d'eau froide et d'eau chaude de 47,21 € (cette provision est calculée au prorata de la surface corrigée).

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires figurent au budget communal.

Le Maire  
Abdelaziz HANADA



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

# Acte à classer

2023-DM-114A

1 En préparation      2 En attente retour  
Préfecture      3 > AR reçu <      4 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-10-03T14-03-45.00 ( MI247898756 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20230918-2023-DM-114A-AU ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : POLITIQUE DE LA VILLE - Mise à disposition par 100  
Vies Habitat d'un local sis 2 rue Yves Farge - 95190  
GOUSSAINVILLE

Date de décision : 18/09/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations  
3.3.1. prises

Identifiant unique de l'acte antérieur  
:

Acte : [DECISION 114.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Projet de contrat de prêt à usage - 1001 Vies Habitat.PDF](#)      Type PJ : 99\_AU - Autre document



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/10/23 à 14:03

Par [HETUIN Valérie](#)

Transmis

Date 03/10/23 à 14:03

Par [HETUIN Valérie](#)

Accusé de réception

Date 03/10/23 à 14:10